

Extrait du registre  
des délibérations du conseil  
communautaire de la communauté de  
communes Sauer Pechelbronn

séance du 02/03/2015

Date de la convocation:  
24/02/2015

Date d'affichage:  
25/02/2015

Nombres de membres:  
Afférents au conseil  
communautaire : 35  
En exercice : 35  
Votants : 25

L' an 2015 et le 2 Mars à 19 heures, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, maison des services et des associations à Durrenbach sous la présidence de HAAS Jean-Marie, délégué(e) titulaire.

Présents : Tous les délégués (ou suppléants) sauf :

Absent(s) : Mmes : DUTEY Sylvie, LEDIG Evelyne, MM : KAISER Francis, KLIPFEL Jean-Louis, SCHERTZ Christophe, WEISS Damien

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme WEISS Marie-Line à M. JULLY Jean-Marie, M. WERNERT Stéphane à M. PFEIFFER Dominique

Excusé(s) : Mme DESCHLER Annie, MM : FUCHS Alain, SCHNEIDER Francis

Secrétaire de séance :  
M. SCHLOSSER Charles.

Réf : 053.2015  
Vote : A la majorité  
Pour : 25  
Contre : 0  
Abstentions : 1  
Mention exécutoire : Non

**053.2015 : Budget annexe " bâtiment d'activités pôle bois à Eschbach " :  
affectation des résultats de l'exercice 2014.**

*Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,*

*Vu les compétences de la communauté de communes,*

*Vu le compte de gestion de l'exercice 2014 établi par le comptable public, approuvé par une précédente délibération,*

*Considérant que le compte de gestion est identique au compte administratif tenu par la communauté de communes,*

*Vu le compte administratif de l'exercice 2014 établi par l'ordonnateur, approuvé par une précédente délibération,*

*Vu le résultat de l'exercice,*

*Vu l'avis du bureau exécutif,*

*Entendu l'exposé du président M. Jean-Marie HAAS,*

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, une abstention, décide :**

**D'approuver les affectations de résultat du budget concerné de l'exercice 2014 au budget primitif 2015 comme suit :**

**Résultat de la section de fonctionnement : - 2 341,00 €**

**Affecté en section de fonctionnement (002 en dépense ou recette selon le cas) : - 2 341,00 €**

**Affecté en section d'investissement en capitalisation (compte 106/1068) : 0 €**

**Résultat de la section d'investissement : - 111 975,88 €**

**Affecté en section d'investissement (001 en dépense).**

*Le président sera chargé de l'exécution de la présente décision.*

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

Pour copie conforme :

DURRENBACH, le 13/03/2015

*Délibération exécutoire de plein droit  
conformément aux dispositions de la Loi n° 82-623  
du 22 juillet 1982*

Le président,  
Jean-Marie HAAS

Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS  
PREFECTURE DE WISSEMBOURG le :

et publication ou notification du :

